



International Alliance of  
Patients' Organizations

A global voice for patients

## **Appel aux chefs d'État de l'Union africaine à ratifier le traité de l'Agence africaine des médicaments**

Les patients, la société civile, les partenariats de développement de produits, les industries de la santé et pharmaceutiques, et toutes les parties prenantes qui s'efforcent d'améliorer la santé publique mondiale - saluent le traité sur l'Agence Africaine du Médicament (AMA) conclu lors de la 32ème session ordinaire de l'Assemblée de l'Union Africaine (UA) en 2019. Nous appelons maintenant tous les États Membres de l'UA à ratifier ce traité, qui a déjà été signé par 19 pays et ratifié par 8 pays. Cela démontre un engagement fort de certains États Membres et de ce fait nous souhaitons pousser le reste des pays de l'UA à faire de même et ratifier le traité en priorité.

Nous croyons qu'il est essentiel d'établir un organisme réglementaire au niveau continental pour réduire la complexité des processus réglementaires et donc permettre à tous les patients en Afrique de disposer en temps voulu de médicaments de qualité qui sont sûrs et efficaces. Cette nouvelle agence fait partie intégrante du Plan mondial de l'OMS pour la sécurité des patients 2020-2030. Nous soutenons l'engagement du bureau régional africain de l'OMS envers l'AMA présenté par le gouvernement kenyan lors du Conseil Exécutif de l'OMS en janvier 2021.

La pandémie COVID-19 a mis en évidence l'importance de l'harmonisation réglementaire dans le contexte des urgences de santé publique et la nécessité d'une autorité réglementaire compétente à l'échelle du continent pour approuver et surveiller en temps utile les vaccins, les médicaments reconvertis, les médicaments innovants et les technologies de la santé.

En outre, un système réglementaire solide et unifié, contribuerait grandement à lutter contre les médicaments falsifiés et de qualité inférieure sur le continent africain. La surveillance du marché de façon coordonnée, la collecte centralisée d'informations et le partage des données entre les pays devraient compléter et renforcer les efforts nationaux visant à réduire la circulation des produits falsifiés et à accroître l'accès à des produits sûrs et innovants.

La création de l'Agence africaine des médicaments ouvrira davantage d'opportunité pour augmenter les capacités de fabrication locales, la participation des pays à la recherche clinique et d'autres activités de développement scientifique.

### **C'est pourquoi nous appelons :**

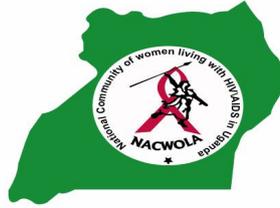
1. Les États membres de l'UA à ratifier le traité de l'AMA et à permettre la mise en œuvre opérationnelle du système réglementaire continental qui profitera aux patients, aux régulateurs et aux systèmes de santé en Afrique.
2. Le Conseil d'administration de l'Agence Africaine du médicament à faire appel à toutes les compétences disponibles dans les universités, les organismes de recherche, le secteur privé et les groupes communautaires et de patients pour partager leur expertise technique dans des domaines spécifiques réglementaires.
3. Le Conseil de direction de l'Agence africaine du médicament à reconnaître les patients en tant que partenaires clés dans les structures de gestion et le développement de la future Agence.

Les organisations suivantes rejoignent cet Appel :



COALITION FOR ACCESS TO NCD MEDICINES & PRODUCTS





SOUTH AFRICAN  
NON-COMMUNICABLE  
DISEASES ALLIANCE

